

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 11 h, le 5 juillet 2010.

Sont présents formant quorum :

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil

Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le conseiller Simon Brouard, Québec
M. le conseiller Richard Côté, Québec
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
M. le conseiller Jean Guilbault, Québec

Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
 M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

M. le conseiller François Picard, Québec

M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents:

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général

M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec. Il est constaté quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2010-47

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

 Reporter à la prochaine séance du conseil l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 juin 2010.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2010

Résolution nº C-2010-48

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Simon Brouard, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2010 avec la modification suivante :

• Résolution n° C-2010-38 – Remplacer le mot <u>défavorable</u> par le mot <u>favorable</u> dans cette résolution :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est <u>favorable</u> :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 7, tel que définie à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes;
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 8, tel que définie à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2010

Résolution n° C-2010-49

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2010.

Adoptée

Résolution nº 2010-39 – Résolution de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Résolution n° C-2010-50

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. François Picard, il est unanimement résolu

D'adopter la résolution de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution nº C-2010-51

Sur proposition de M. Richard Côté, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 5 juillet 2010 contenant les points suivants :

- a) Pétition en appui au groupe FORET Y VOIR qui lutte depuis 2007 pour la préservation des milieux naturels et des forêts urbaines (677 signatures remises par madame Martine Sanfaçon);
- b) Pétition en appui au groupe FORET Y VOIR qui lutte depuis 2007 pour la préservation des milieux naturels et des forêts urbaines;

Adoptée

Clôture de la séance

Résolution n° C-2010-52

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL

SECRÉTAIRE